

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE-PROVENCE

N°15080

**ADHESION DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE A LA
FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES
(FNCCR) COMPETENCE EAU ASSAINISSEMENT - AUTORITES
ORGANISATRICES ET OPERATEURS ET PAIEMENT DE LA COTISATION 2016**

INFORMATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Par délibération n°DEA 011-894/16/CM du 19 septembre 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a approuvé, d'une part, son adhésion à la FNCCR, pour l'ensemble de son territoire, au titre de la compétence « services publics d'eau potable et d'assainissement » et, d'autre part, le paiement de la cotisation 2016 pour un montant de 4.700 euros.

Cependant, il s'avère que le montant de la cotisation ainsi approuvé est erroné.

Dans ces circonstances, il est nécessaire que la Métropole approuve le montant exact de la cotisation qui s'élève à 6.800 euros au titre de l'année 2016.